

Bien démarrer 2023 : Les mesures phares de la Loi Marché du travail et de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale

Date :

7/02/2023

14h - 17h30

Durée :

3h30 de formation

Lieu :

A distance

Contexte

La fin d'année 2022 a été marquée par l'entrée en vigueur de la loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail dite « loi Marché du travail ». A cette loi majeure s'ajoutent de nombreuses mesures sociales issues de la Loi de Financement de la sécurité sociale dite « LFSS » pour 2023. Pour bien démarrer l'année, nous vous proposons une formation dédiée à ces deux lois impliquant de nombreux changements.

Public visé



- Permanents salariés de GE
- Administrateurs de GE

Objectifs pédagogiques et compétences visées

➔ Etre capable de :

- Maîtriser les nouveautés et leur régime
- Identifier les différentes problématiques relatives aux GE
- Intégrer les spécificités GE dans la mise en place des dispositifs légaux



Prérequis

Connaître les principes fondamentaux de la gestion sociale dans un Groupements d'Employeurs.

1 - La loi « Marché du travail » : quelles nouveautés ?

- L'abandon de poste ou la présomption de démission : les changements de paradigme
- Refuser un CDI : attention aux conséquences !
- Allocations chômage : le mécanisme de contracyclicité
- Droit de vote au CSE : les changements pour les salariés assimilés à l'employeur
- Intérim : du nouveau pour le CDI et pour le CDD multi-remplacement
- Autres : bonus-malus, VAE...

2 - Les mesures sociales issues de la LFSS pour 2023

- Les mesures liées aux absences : arrêts de travail et congé de présence parentale
- Les mesures concernant les cotisations et les exonérations
- Les mesures relatives aux déclarations sociales
- Les mesures liées aux contrôles URSSAF et à la lutte contre la fraude

Formatrices

Conseillère juridique - CRGE
Formatrice en droit du travail

Charlène MARTIN

Assistante juridique - CRGE
Formatrice en droit du travail

Meryl BENOIT

Moyens pédagogiques et techniques

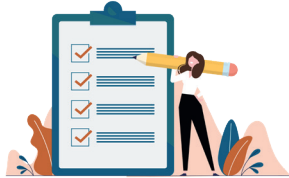
Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques

- Analyse de documents
- Cas concrets
- Exercices

Suivi et évaluations



Evaluation des acquis



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

Coût pédagogique



350 € nets de TVA
par stagiaire (GE adhérent 2023)

455 € nets de TVA
par stagiaire (GE non adhérent
2023)

Contact pédagogique

Ludovic DESILES
formation@crge.com

Contact administratif

Céline GUIGNARD
formation@crge.com

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.

